

M.R.B.C. – A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/286526
N/réf. : AVL/ah/BXL-2.2286/s515
Annexe : 1 dossier A3

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue des Poissonniers, 11-17. Installation d'une station de télécommunication en toiture de l'ancienne Banque agricole de Belgique.

Suite à votre courrier du 3 février 2012 sous référence, réceptionné le 6 février dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 15 février 2012.

Le dossier concerne l'ancienne Banque Agricole de Belgique réalisée en style Art Déco par l'architecte H. Wildenblanck. Elle est située dans la zone de protection de l'ensemble classé formé par les maisons situées rue Sainte-Catherine, 46 à 42. La demande concerne l'installation d'une station de télécommunication en toiture de l'immeuble, composée de 3 mâts équipés de 3 antennes chacun ainsi que de baies techniques, posées sur des structures en caillebotis sécurisées par des garde-corps.

La Commission constate que l'installation supplémentaire prévue en toiture de l'immeuble sera peu visible depuis l'espace public. Par contre, elle pourrait avoir un impact visuel négatif sur les maisons classées de la rue Sainte-Catherine ainsi que sur tous les logements situés en intérieur d'îlot. Pour cette raison, il serait préférable de concentrer l'installation autour de la cour intérieure de l'immeuble et de poser les antennes au centre de la toiture plate, de manière à les rendre moins présentes visuellement.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-président

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S. (S. Valcke)